Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260302-2026_03_10-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE de BON REPOS SUR BLAVET (22570)**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**Séance du 2 mars 2026**

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

# BON REPOS SUR BLAVET

Le deux mars deux mille vingt-six
A vingt heures

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Raoul RIOU, maire

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|---|---|---|
| Afférents au Conseil Municipal | en exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 18 | 18 | 16 |

| Date de la convocation |
|---|
| 19/02/2026 |

| Date d'affichage |
|---|
| 19/02/2026 |

| Numéro de la Délibération : |
|---|
| 2026-03-10 |

Présents :
Mmes Sylviane AYMÉ, Corinne LE BIHAN, Françoise LE CAM, Sandra LE NOUVEL, Magalie MOY, Germaine MURZEAU.

M. Nicolas BENOIT, Jean-Robert LAOT, Cyril LE FUR, Lionel LE MADEC, Sébastien L'HERMITE, Raoul RIOU, Philippe RONCE, Ludovic VICENT.

Absents : Gilles du PONTAVICE, Magalie HELLOCO

Absent(e)s excusé(e)s : Christine BENOT a donné pouvoir à Sylviane AYMÉ, Antoine STEVENS a donné pouvoir à Corinne LE BIHAN,

A été nommée secrétaire de séance : Magalie MOY

## Travaux de l'école : Avenants aux lots 5-7 et 10

Mme Magalie MOY, maire déléguée de Saint-Gelven, en charge des affaires scolaires, indique à l'assemblée qu'il n'avait pas été prévu de repeindre la classe de maternelle. Elle rappelle que la peinture à déjà une quinzaine d'années et que cela contrasterait avec le reste du bâtiment qui est neuf. De plus, la classe va être entièrement vidée, c'est donc l'occasion de la repeindre. L'entreprise Disserbo, titulaire du lot 10 : Peinture, propose un devis à 3 871.84 € HT (soit 4 646.21 €) portant le nouveau montant du marché à 32 191.84 € HT (soit 38 630.21 € TTC).

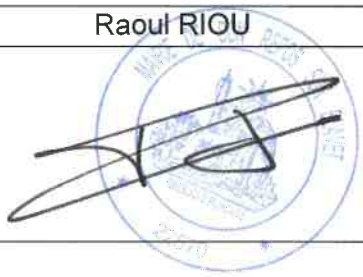
De plus, Mme MOY explique que des travaux complémentaires sont à prévoir pour l'entreprise Falher (lot 5 : menuiseries extérieures). En effet, la porte de la garderie frotte sur le sol et il faut la changer. Le devis de l'entreprise, pour ces travaux, s'élève à 2 056.95 € HT (soit 2 468.34 € TTC) portant le nouveau montant du marché à 56 785.02 € HT (soit 68 142.02 € TTC).

Par ailleurs, il a été demandé à l'entreprise LE DEVEHAT (lot 7 : Doublage-cloison-isolation) un devis pour la réalisation d'un coffrage pour masquer et protéger la VMC qui vient d'être posée dans la salle de motricité. Elle précise qu'initialement, il était prévu de faire des placards tout hauteur dans lesquels auraient été intégrés la VMC mais finalement c'est moins coûteux de réaliser un coffrage et en plus des placards de cette hauteur n'ont pas de réelle utilité. Le coût de ces travaux supplémentaires est de 2 370 € HT (soit 2 844 € TTC). Le nouveau montant du marché serait de 51 999.61 € HT (soit 62 399.53 € TTC).

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260302-2026_03_10-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- Valide les travaux complémentaires présentés ci-dessus
- Autorise le maire à signer les avenants correspondants.

| Le Maire | La secrétaire de séance |
|---|---|
| Raoul RIOU | Magalie MOY |
|  |  |